

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Date de la convocation: 10/12/2020

**Membres en exercice :** *L'an deux mille vingt et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents : 13**

**Votants: 14**

**Pour : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés :** Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

**Excusés :** Adeline BEAUFUMÉ

**MARCHE POUR L'ENTRETIEN PREVENTIF ET LA MAINTENANCE DE CLOCHERS, DES HORLOGES ET DES PARATONNERRES - (D 2020 124)**

**Groupement de commande porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN :**

Dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, le Maire explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN propose d'organiser un groupement de commandes pour lancer une consultation pour un marché pour l'entretien préventif et la maintenance des clochers, des horloges et des paratonnerres.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

Décider de participer au marché mutualisé pour l'entretien préventif et la maintenance des clochers, des horloges et des paratonnerres, et, le cas échéant,

Décider d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

L'autoriser à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

L'autoriser à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,

L'autoriser à signer tout autre document inhérent à la présente décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

**DÉCIDE de participer au marché mutualisé pour l'entretien préventif et la maintenance des clochers, des horloges et des paratonnerres,**

**DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**



**AUTORISE le Maire à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**

**AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,**

**AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.**

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire  
Oliver MAGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Maguet', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Vézelay' and the number '89660' at the bottom.

RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/12/2020 089-218900918-20201216-D_2020_124-DE